



Inscription judo-Jujitsu, saison 2017/2018

Points d'attention : le certificat médical

- **Si renouvellement de licence FFJDA,**
 - Lors de la demande de renouvellement de licence en ligne www.ffjudo.com, le licencié/parent doit répondre à un questionnaire de santé :
 - Si le licencié/parent peut répondre « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé alors il n'est pas nécessaire de fournir un nouveau certificat médical. Celui fourni la saison précédente est dorénavant valable sur 3 saisons consécutives, soit jusqu'en 2018-2019.
 - Si le licencié/parent répond « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé alors il est obligatoire de présenter un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (à partir de benjamin) ou du sport, datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.
- **Si première licence FFJDA ou renouvellement non successif,**
 - Le licencié/parent doit présenter un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (à partir de benjamin) ou du sport, datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.